Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260916-DB_2026_114-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le **seize septembre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND **(dès son arrivée à 20h43 pour la délibération n°2026-115)**, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Alain RAULT	a donné procuration à	M. Roland RAOULT
M. Patrick ALLAND	a donné procuration à	M. Jean-Yves THOMAS **(jusqu'à son arrivée à 20h43 - délibération n°2026-114)**
M. André NAVINER	a donné procuration à	M. Pascal HERVE
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET
Mme Valérie RENAULT	a donné procuration à	Mme Jennifer MONTIS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile SCOUPE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-114

Rapporteur : Roland RAOULT, Adjoint au Maire aux travaux, à la voirie et à la sécurité

OBJET : TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE – AMÉNAGEMENTS CYCLABLES RUE DE VERDUN

La Ville de Trégueux s'est engagée dans une démarche de long terme pour structurer un réseau cohérent et sécurisé pour les mobilités actives. Par délibération n° 2025-116 en date du 26 novembre 2025, le Conseil Municipal a adopté son Schéma Directeur Cyclable Communal, définissant un plan d'actions sur 15 ans.

Dans ce cadre, la rue de Verdun a été identifiée comme l'un des quatre secteurs prioritaires d'intervention de la Commune. Axe structurant majeur reliant Trégueux à la commune limitrophe de Langueux, cette voie dessert des équipements générateurs de flux importants. Les déplacements quotidiens y sont très denses et multimodaux, avec une part cyclable importante qui justifie la sécurisation des usages.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260916-DB_2026_114-DE

Le projet d'aménagement de la rue de Verdun, élaboré en concertation avec le groupe de travail dédié poursuit les objectifs suivants :

- La création d'un aménagement cyclable sécurisé et continu.
- La réfection complète de la chaussée et de la piste cyclable existante.
- La mise en place d'un régime de priorité cyclable adapté.
- La séparation des cheminements piétons et vélos.
- La sécurisation des carrefours et des manœuvres de bus.

Le montant estimé des travaux d'aménagement cyclable et de réfection s'élève à 206 516,00 € HT (suivant devis établi par l'entreprise COLAS).

Le Département des Côtes-d'Armor attribue des subventions au titre du produit des amendes de police aux communes de moins de 10 000 habitants réalisant des aménagements de sécurité routière (sur voie communale ou route départementale). La Commune de Trégueux remplissant les critères d'éligibilité, et le projet de la Rue de Verdun concourant directement à l'amélioration de la sécurité des usagers vulnérables (piétons, cyclistes) et à la pacification du trafic, il est proposé de solliciter cette subvention pour un montant estimatif de 30 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2334-24 ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
VU la délibération n° 2025-116 du 26 novembre 2025 portant adoption du Schéma Directeur Cyclable Communal de la Ville de Trégueux ;
VU les projets de Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) et de Convention de Travaux sur Mandat (CTM) transmis par les services du Département des Côtes-d'Armor ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental des Côtes-d'Armor une subvention au titre du produit des amendes de police pour le financement de ces travaux d'amélioration de la sécurité routière.

- **AUTORISE** Madame le Maire (ou son représentant) à signer tout document, avenant, contrat ou pièce relative à l'instruction, au financement et à l'exécution de la présente délibération.

- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours.

A Trégueux, le 21 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Odile SCOUPE

Le Maire,
Mme Sandra LE MEUR